



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 juillet 2026

Risque feux de forêt : passage en vigilance ROUGE à compter du 21 juillet en Gironde

Face à un risque d'incendie particulièrement élevé, la préfète de la Gironde, Sophie BROCAS, a décidé de placer le département en **niveau de vigilance très élevé (rouge – niveau 4 sur une échelle de 5)** à compter du **mardi 21 juillet 2026 à 00h00**, conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies du 7 juillet 2023.

Ce niveau de vigilance entraîne la mise en œuvre de mesures de restriction renforcées dans les espaces exposés des communes à dominante forestière afin de limiter tout risque de départ de feu.

Ainsi, à compter du 21 juillet 2026, les dispositions suivantes s'appliquent dans les espaces exposés des communes à dominantes forestières :

- **L'emploi de moteurs thermiques et électriques ainsi que de toute source d'ignition est interdit de 14h00 à 22h00**, sauf dérogations expresses ;
- Les **chantiers forestiers** utilisant des moteurs thermiques ou électriques devront cesser à **13h00**. Les opérations d'entretien et de nettoyage pourront être réalisées entre **13h00 et 14h00**, moteurs arrêtés ;
- Les **manifestations sportives, de loisirs et culturelles** sont interdites ;
- **Toute présence humaine libre ou encadrée** est interdite entre **14h00 et 22h00**, sauf dérogations expresses ;
- Les **sites de loisirs aménagés** sont fermés entre **14h00 et 22h00**.

Il est rappelé que sont interdits sur l'ensemble du territoire girondin :

- l'utilisation des outils de débroussaillage thermique type chalumeau ;
- le brûlage des déchets verts ;
- l'utilisation des lanternes volantes ;
- les feux d'artifice, sans exception.

À l'intérieur des bois, forêt et landes ainsi que dans un périmètre de 200 m autour de ces espaces, il est également interdit :

- d'utiliser du feu ;
- de fumer ;
- de jeter tout débris incandescent ;
- de procéder à des incinérations, brûlages dirigés ou chantiers de carbonisation ;
- de pratiquer le camping isolé ou le bivouac.

« Dans le contexte actuel, la très grande majorité des départs de feu est d'origine humaine (9 sur 10). J'appelle chacun à faire preuve de la plus grande vigilance et au strict respect de ces mesures afin de prévenir tout départ de feu et de protéger les personnes, les biens et les massifs forestiers ». Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde.

Des informations sur le niveau de vigilance et les mesures applicables sont disponibles sur le répondeur de la préfecture de la Gironde au 05 56 90 65 98 et sur le site de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre les Incendies.